

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2017

Référence
2017-64

Objet de la délibération
Modification du tableau des emplois permanents du SMPC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	19

Date de la convocation
28 mars 2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 03 avril à 19h00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Didier COGNON, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Patrick LEFEVRE, Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN

PROCURATIONS : Patrice CLOSS à Martine HENRISSAT, Jacky GILLET à Anne-Marie NEDELEC, Marie-Claude LAVOCAT à Yvette ROSSIGNEUX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Bernadette RETOURNARD à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Marie-France JOFFROY, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Stephan EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Michel MENET, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Modification du tableau des emplois permanents du SMPC

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la saisine pour avis du comité technique paritaire,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 14 janvier 2016 (délibération n°2016-6),

CONSIDERANT la nécessité de supprimer le poste vacant d'adjoint technique 2^{ème} classe en raison du départ en retraite de l'agent au 31 décembre 2016 et de son non-remplacement,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, en raison de la volonté des membres du Comité syndical d'élaborer un Contrat Local de Santé,

SUR PROPOSITION du Président ;

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 4/35 heures à compter du 1^{er} juin 2017

- création d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet, soit 17h30 / 35h00 pour réaliser un diagnostic territorial partagé, mettre en place et animer un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques et élaborer des fiches-actions avec les partenaires, à compter du 1^{er} juin 2017. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel, en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché territorial.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Poste	Filière	Cat.	Grade ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant	Temps de travail
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Directeur (-trice) / chef de projet LEADER	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Chargé(e) de mission SCOT	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Chargé(e) de mission Culture et animation territoriale	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Assistant(e) de gestion administrative et budgétaire	Adm	B	Grade de Rédacteur territorial	35/35
N°2017-64 du 03/04/2017	Coordonnateur (-trice) Contrat Local de Santé	Adm	A	Grade d'attaché territorial	17H30/35

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2017. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

- 7 AVR. 2017

